

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 10 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 10 décembre 2018 à 19 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde, le trésorier M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **18-12-1141 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du budget du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 10 décembre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2019
3. Période de questions
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Présentation du budget 2019 par le trésorier M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA.

### **18-12-1142 Adoption du budget 2019**

CONSIDÉRANT que selon l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit préparer et adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2019 où sont présentés des revenus de fonctionnement de 81 470 452 \$, des charges de fonctionnement de 70 651 530 \$ ainsi que des autres éléments et affectations aux fins fiscales totalisant 10 818 922 \$ incluant une affectation du surplus accumulé non affecté à l'exercice suivant de 307 000 \$;

DE publier dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité un document explicatif du budget tel que le permet l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

### **18-12-1143 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**18-12-1144 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 26 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier